



## **Compte-rendu de la réunion extraordinaire du conseil d'administration de la L.F.H. du 31.03.2021 via Zoom**

**Présents :** B. Brasseur (à partir de 20h15), K.D. Convents (jusqu'à 20h00), A. Despres, J.L. Dessart, P. Garcia, J.C. Hougardy, P. Hourez, A. Luisi, T. Marique, S. Moonen, T. Pierloot.

**Invité :** B. Neuville

**Excusés :** I. Paquet, D. Timmermans, G. Vivroux.

### **1. Le mot du Président**

Revenant sur un récent échange de mails entre les administrateurs, J.L. Dessart déclare qu'une expression employée par l'un d'eux dans une intervention a été mal perçue par plusieurs administrateurs, qui lui en ont fait part. Il demande à chacun d'être attentif au choix de certains termes qui pourraient se révéler blessants.

### **2. Calcul des indemnités d'arbitrage**

Différents documents ont été envoyés pour information aux administrateurs avant la réunion.

Le président revient en détail sur la proposition de la C.C.A.F., à laquelle ont été jointes deux simulations avec un remboursement des frais de déplacement à un seul arbitre à 0,30 €/km et à 0,35 €/km.

T. Pierloot fait état d'un sondage effectué auprès des arbitres L.F.H. Celui révèle que de très nombreux arbitres cesseraient leurs activités dans le cas où une taxation leur serait imposée.

Après différents échanges de vue, une très large majorité d'administrateurs se déclare en faveur de l'application stricte des lois en vigueur.

L'avis de la juriste de l'A.I.S.F. sera sollicité concernant la faisabilité du système proposé par la C.C.A.F. Cet avis sera communiqué le plus rapidement possible aux membres du CA afin de se déterminer une fois tous les éléments d'évaluation en notre possession.

Prochaines réunions les 20.04 et 01.06.21.